

l'Assemblée devrait s'abstenir de toute action directe. L'Assemblée a étudié les problèmes de l'Algérie et de Chypre, et le conflit entre l'Indonésie et les Pays-Bas, touchant le statut futur de la Nouvelle-Guinée occidentale. Il a été décidé qu'au cours de la douzième session, on ne modifierait rien à la représentation de la Chine au sein de l'Assemblée. Celle-ci est intervenue dans le domaine économique afin d'accroître l'aide aux pays insuffisamment développés; elle a décidé en effet la création d'un Fonds spécial d'aide économique qui, par des moyens financiers ou autres, y encouragerait les placements de capitaux. En outre, l'Assemblée a approuvé le maintien pour une nouvelle période de 12 mois, de la Force d'Urgence des Nations Unies au Moyen-Orient; il a été décidé que les fonds nécessaires seraient fournis par les membres des Nations Unies au prorata du barème des cotisations, et en tenant compte des contributions bénévoles des pays membres.

Le 10 septembre, à la reprise de la onzième session, l'Assemblée a examiné le rapport officiel soumis par le Sous-Comité sur la situation en Hongrie. Elle a adopté le rapport, condamné l'Union soviétique pour son intervention en territoire hongrois, demandé aux gouvernements soviétique et hongrois de renoncer à toute mesure d'oppression, et demandé au prince Wan, de Thaïlande, d'agir en qualité de représentant spécial de l'Assemblée générale et de formuler des recommandations appropriées sur la question hongroise. Ultérieurement, le prince Wan a fait rapport à la douzième session et signalé qu'il ne lui avait pas été possible de s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées, étant donné que les gouvernements soviétiques et hongrois avaient refusé d'entamer des discussions et lui avaient interdit de visiter l'Union soviétique ou la Hongrie à titre de représentant des Nations Unies.

Au cours de la douzième session de l'Assemblée, la Malaisie est devenue membre (le 82^e) des Nations Unies. Ultérieurement le nombre de ces membres a été ramené à 81, par suite de la fusion de l'Égypte et de la Syrie, qui forment désormais la République Arabe Unie.

Conseil de sécurité.—Le 1^{er} octobre 1957, le Canada, le Japon et Panama ont été élus par l'Assemblée générale au Conseil de sécurité pour une période de deux ans, s'ouvrant le 1^{er} janvier 1958. Ainsi le Canada a vu augmenter ses responsabilités aux Nations Unies. Au cours de la période à l'étude, le Conseil de sécurité a examiné, entre autres problèmes importants, la protestation du Liban contre l'intervention de la République Arabe Unie, dans ses affaires intérieures, et une réclamation de l'URSS ayant trait aux survols de la région arctique par des avions militaires des États-Unis.

Le 6 juin 1958, le Conseil a ouvert ses discussions sur la question libanaise. Le représentant de la République Arabe Unie a rejeté catégoriquement les accusations du Liban, et a déclaré que le Conseil était saisi là d'affaires purement intérieures du Liban. Cependant le Conseil ne s'est pas laissé convaincre, et le 11 juin il a adopté par 10 voix contre zéro et une abstention (celle de l'URSS) un projet de résolution présenté par la Suède. Ce projet demandait l'envoi immédiat d'un Groupe d'observation au Liban (UNOGIL) pour empêcher qu'aucune infiltration illégale de personnes ni aucun envoi illégal d'armes ou d'autre matériel ne se fassent à travers les frontières libanaises; le secrétaire général a été autorisé à prendre les mesures nécessaires à cet effet et on a demandé au Groupe d'observation de tenir le Conseil de sécurité au courant, par des rapports périodiques au secrétaire général. On détacha un certain nombre d'observateurs militaires qualifiés appartenant à l'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargés de la surveillance de la trêve en Palestine (UNTSO) pour les attacher provisoirement à l'UNOGIL, qui entra en fonctions le 19 juin à Beyrouth et établit une patrouille régulière dans les régions accessibles. Le 20 septembre, le groupe d'observateurs comprenait 214 membres et ses postes d'observation étaient au nombre de 34.

A la demande de convocation d'urgence faite par le délégué de l'URSS, le Conseil de sécurité s'est réuni le 21 avril 1958. L'URSS demandait l'adoption de mesures immédiates "pour faire cesser les vols d'aéronefs militaires des États-Unis d'Amérique, armés de